

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 114362 à 114383

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE 10

Après l'alinéa 5 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. 24-3.* – Le conseil d'administration ou de surveillance de Gaz de France, ou de toute entité venant aux droits et obligations de Gaz de France, comporte trois représentants de l'État, nommés par décret, et trois représentants des salariés, élus selon les modalités définies par la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et bénéficiant du statut défini au chapitre III de cette même loi. Pour les administrateurs représentant les salariés, ce dispositif se substitue à celui prévu par l'article 8-1 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conserver un contrôle direct de l'État et des salariés sur le service public assuré par Gaz de France, essentiel pour des millions d'usagers. Il maintient ainsi une présence minimum d'administrateurs représentant l'État et les salariés alors même que la loi n° 83-675 ne s'appliquerait plus. Pour les salariés, cette présence est garantie de façon indépendante du taux de participation de l'État au capital de Gaz de France, contrairement à l'article 8-1 de la loi n° 86-912 dont le dispositif tombe quand l'État détient moins de 20 %.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 114362 de M. Daniel Paul
Adt n° 114363 de M. Asensi
Adt n° 114364 de M. Biessy
Adt n° 114365 de M. Bocquet
Adt n° 114366 de M. Braouezec
Adt n° 114367 de M. Brard
Adt n° 114368 de M. Brunhes
Adt n° 114369 de Mme Buffet
Adt n° 114370 de M. Chassaigne
Adt n° 114371 de M. Desallangre
Adt n° 114372 de M. Dutoit
Adt n° 114373 de Mme Fraysse
Adt n° 114374 de M. Gérin
Adt n° 114375 de M. Goldberg
Adt n° 114376 de M. Gremetz
Adt n° 114377 de M. Hage
Adt n° 114378 de Mme Jacquaint
Adt n° 114379 de Mme Jambu
Adt n° 114380 de M. Lefort
Adt n° 114381 de M. Liberti
Adt n° 114382 de M. Sandrier
Adt n° 114383 de M. Vaxès